



Juillet 2014

Bulletin d'informations

Communauté de Haute Provence

AUBENAS LES ALPES-DAUPHIN-MANE-MONTJUSTIN
REILLANNE-SAINT MARTIN LES EAUX
SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE-VILLEMUS



Les actualités



UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE POUR LA COMMUNAUTÉ DE HAUTE PROVENCE

Le nouveau conseil de communauté a officiellement été installé le 23 avril 2014, 27 élus forment l'assemblée.

Dans une ambiance consensuelle base de la pérennité de la Communauté de Haute Provence qui a vu le jour en 1992, comme après chaque séance électorale, les conseillers communautaires ont délibéré pour élire le président et les vice-présidents.

Le vote des comptes administratifs 2013, des budgets 2014 et des taux d'imposition étaient également à l'ordre du jour.

VOS REPRESENTANTS

Aubenas-les-Alpes

Mme Brigitte MOYA
M. Frédéric BAK
M. Roland PETIET

Montjustin

M. André BOUFFIER
Mme Marie GERBAUD

St Michel l'Observatoire

M. Pascal DEPOISSON
Mme Martien RODRIGUEZ
M. Jean Paul GROSSO
M. Denis GILLET

Dauphin

Mme Michèle BERTIN
M. Guy PISTORESI
Mme Claude GIRAUD
M. Alain CURNIER

Reillanne

Mme Christine BAPTISTE
M. Christophe BOYER
Mme M. Hélène BOUFFIER
M. Robert BERNARD

Villemus

M. Pierre POURCIN
Mme Edith GRANGIER
M. Jean-François CHABRAN

Mane

M. Jacques DEPIEDS
Mme Hélène DESPAGNE
M. Michel JACOD
Mme Andrée CALVAT

St Martin-les-Eaux

M. Stéphane DELRIEU
M. J. Marie SALICIS
M. Frédéric GOMEZ

Rappel : la répartition des sièges au sein du conseil de communauté est la suivante :

De 1 à 99 habitants : 2 sièges

De 100 à 499 habitants : 3 sièges

Plus de 500 habitants : 4 sièges

COMMUNICATION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Comme les conseils municipaux, le déroulement d'une séance ordinaire du conseil de communauté est lui aussi public. Les jours, heures et lieux sont communiqués par voie de presse (La Provence, Haute Provence Infos), par affichage dans les communes membres et sur le site internet de la Communauté de Haute Provence www.communautedehauteprovence.com

Edito



Préparer l'avenir

C'est une équipe renouvelée qui assume aujourd'hui les responsabilités au sein du conseil de communauté.

C'est à ces femmes et ces hommes qu'il appartient désormais de définir l'avenir de notre groupement et plus généralement du territoire qui nous réunit.

Les sujets ne manquent pas comme le présente les pages suivantes :

- avec la petite enfance et la jeunesse ; après la crèche de VIREBOIS, ouverte l'année dernière, dès le mois de septembre prochain, le pôle enfance de REILLANNE doit entrer en activité ;
- à SAINT MICHEL/LINCEL, tout comme à MANE, les travaux de construction des deux centres aérés seront engagés à l'automne ;
- le logement aussi, avec la construction de six maisons individuelles à SAINT MARTIN LES EAUX ;
- promouvoir l'attractivité du territoire, notamment par le tourisme, avec la réalisation de l'hôtel Galilée à SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE ;
- soutenir la vie sociale, et associative avec la construction d'une structure polyvalente sur la commune d'AUBENAS LES ALPES.

L'environnement lui aussi est au nombre de nos préoccupations, notamment dans le cadre du programme LIFE avec l'entrée en activité de la déchetterie de PITAUGIER ou encore le programme de points d'apport volontaire, constitués de colonnes semi enterrées, dont le nombre doit être augmenté.

L'économie locale avec le Bistrot de Pays de SAINT MARTIN LES EAUX, qui attend son exploitant ou encore la boucherie de REILLANNE.

L'hôtel d'entreprise dont les études sont en cours, tout comme les aménagements du parc d'activité qui, en ce début d'année, vient de dépasser les 200 emplois.

Et pour conclure, un exposé sur les finances de notre regroupement sans lesquelles rien de ce qui précède ne serait possible.

Jacques Depieds
Maire de Mane

Président de la Communauté de
Commune de Haute Provence

Communauté de Commune de Haute Provence

Directeur de la publication : Jacques Depieds

Impression : Imprimerie de Haute Provence - Labrillanne (04)

Tirage : 3000 exemplaires

S
Page 2
Actualités

Page 3
L'édito

m
Page 4
Finances

m
Page 5
Economie

a
Page 6
Services aux
habitants

Page 7
Aménagement
de nos villages

Page 8
Environnement



Finances : budget 2014

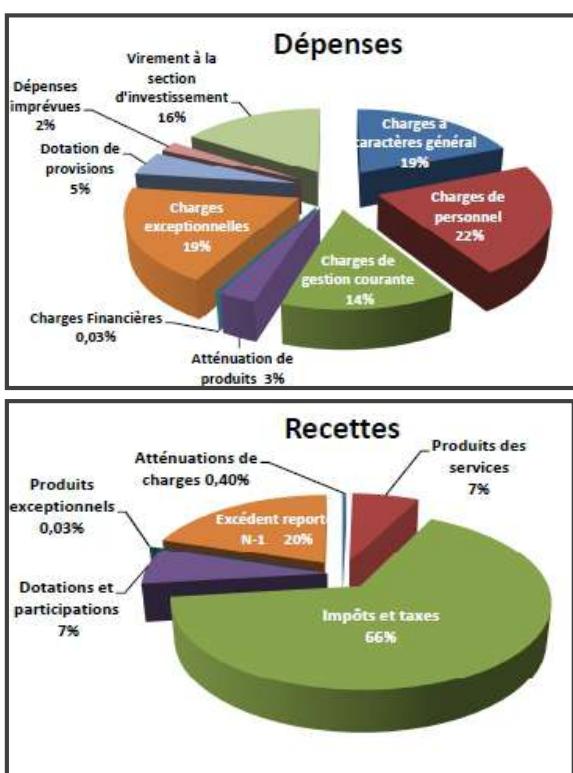
RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté de communes perçoit la fiscalité. En outre, ces ressources financières proviennent principalement de :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat,
- la fiscalité additionnelle prélevée sur les contribuables locaux qui acquittent en plus des impositions communales, départementales et régionale, une contribution au profit de leur groupement intercommunal,
- les aides financières accordées par l'Europe, l'Etat, la Région et de Département sur des projets spécifiques,
- les loyers des bâtiments communautaires,
- les produits des taxes et contributions ou redevances perçues en contre partie des services qu'elles assurent comme l'enlèvement des ordures ménagères.

Le budget de 15 100 469 €, outil de pilotage de l'activité communautaire ne cesse d'évoluer au fil des ans. **La volonté des élus, a été une nouvelle fois, la maîtrise de la fiscalité avec le maintien des taux.**

B
U
D
G
E
T
P
R
I
M
I
F
2
0
1
4



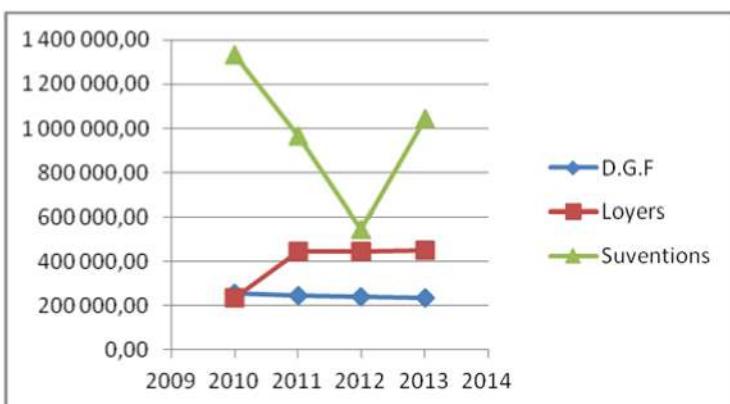
UNE MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT !

La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la Communauté de Haute Provence de disposer de moyens financiers nécessaires pour assurer un important programme d'investissement.

Il s'agit, notamment, de la construction de bâtiments d'accueil d'entreprises, lesquels ont le triple avantage de participer au développement économique du territoire, de contribuer à la création d'emplois et de permettre la création de ressources nouvelles pour la Communauté.

Ainsi, en 2013, la capacité d'autofinancement nette a représenté la somme de 262 € par habitants, soit onze fois plus que la moyenne régionale et dix fois plus que la moyenne nationale.

Le graphique ci-dessous permet de constater que progressivement la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** de l'Etat, principale ressource pendant une dizaine d'années, a été largement dépassée par le revenu des **loyers** qui ne cesse également de progresser et la recherche de financements qui va tendre à diminuer dans les prochaines années.



LE BUDGET ATELIER RELAIS

C'est le budget (4 451 788 €) de la "compétence économie" de la Communauté de Haute Provence, à savoir la création ou l'extension de zone d'activités, construction et location de locaux (ateliers relais), soutien et création au petit commerce (boucherie, bistrot de pays ...).

La Communauté est un élément fort de création de richesses !

Economie

L'INSTITUT DES HUILES ESSENTIELLES : Ouverture pour la saison estivale !



La Société Florame entend développer son activité dans le bâtiment de la "Condamine" route de Salagon et notamment la recherche sur l'utilisation des huiles essentielles en cosmétiques.

Il comprend :

- un laboratoire de recherche et d'application,
- une salle de conférences
- un espace pour les soins de beauté
- un lieu d'exposition et de vente.

La Communauté de Haute Provence a restauré le bâtiment et investit 900 000 €. Des financements ont été sollicités auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général. Le Conseil régional a accordé une subvention de 180 000€ et 60 000 € du département. Il devrait ouvrir ses portes pour la saison estivale.

UN HÔTEL à St Michel L'Observatoire

La réalisation d'une structure d'hébergement répond à la volonté des élus de notre groupement de promouvoir le tourisme sur son territoire et notamment à St Michel l'Observatoire

La commune dispose déjà d'une structure d'hébergement, "l'Hôtel de l'Observatoire", qui compte 5 chambres et que le projet doit venir conforter.

Coût : 1 152 000 € - Financements sollicités : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général. 185 000 € obtenus de l'Etat et de la Région.



UN BISTROT DE PAYS A St-MARTIN-LES EAUX

Ambassadeurs de leur territoire, relais multiservices, lieu de vie culturelle, vous pourrez bientôt venir pousser la porte du Bistrot de Pays de St-Martin-Les-Eaux. Une atmosphère familiale et conviviale vous y attendra, pour découvrir une restauration typique, des productions locales et des informations touristiques.

BIENTÔT UNE BOUCHERIE A REILLANNE

Reillanne est une commune qui fait l'objet d'une grande attractivité à la fois économique, avec des artisans et des commerçants, et touristique par la richesse de son patrimoine.

À la demande de la municipalité, la Communauté de Haute Provence a décidé d'aménager une boucherie-charcuterie afin de réimplanter un commerce de proximité et de répondre à une demande de la part de la population.

Les travaux ont commencé et le commerce devrait ouvrir ses portes en septembre prochain.

Coût du projet : 200 000 €

Financements sollicités : État, Conseil Régional et Conseil Général.

CIEL d' AZUR sur le parc de Pitaugier

Société de cosmétiques et produits de senteurs biologiques, CIEL d'AZUR est né en Haute Provence il y a une vingtaine d'années, de la volonté de fabriquer leurs produits à partir d'éléments naturels de source locale.

Cette entreprise installée récemment sur le Parc Pitaugier, fabriquera en gros des produits biologiques et diététiques, naturels et de régime.



Services aux habitants

LE PÔLE ENFANCE DE REILLANNE

La construction du pôle enfance de Reillanne est bien avancée. Une crèche et un centre aéré verront bientôt le jour sur un terrain à proximité du stade. La crèche sera gérée en régie directe par la Communauté de Haute Provence et le Centre de Loisirs Sans Hébergement reste à la charge de la Commune de Reillanne.

La crèche déménagera du Boulevard Jean Jaurès pour intégrer les nouveaux locaux, qui vont améliorer l'accueil des enfants.



AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS AU LIEU-DIT "VIREBOIS" A MANE

Le Conseil de Communauté souhaiterait aménager l'ancienne ferme de Virebois, située dans les abords immédiats du parc d'activités de Pitaugier. La structure est appelée à fonctionner toute l'année pour accueillir, pendant les vacances scolaires, le centre aéré.

La situation de l'équipement lui donne une dimension intercommunale, pour répondre aux attentes des villages voisins, mais a aussi l'avantage de mutualiser les moyens et le personnel.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale.

Coût du projet :
1 000 000 € -
Financements sollicités : CAF,
Conseil régional,
Conseil Général,
221 500 € ont
déjà été obtenu
de l'Europe et
de l'état



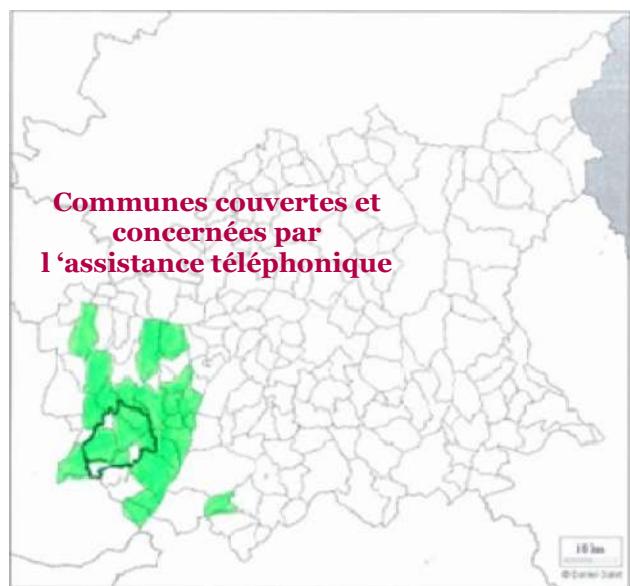
ASSISTANCE TELEPHONIQUE : Bilan de l'année 2013

Le nombre d'abonnés a tendance, ces dernières années, à stagner autour des **200**.

Le service fait toujours l'objet d'une demande importante qui s'équilibre avec les désinstallations.

En 2013, nous avons 27 abonnés sur la Communauté de Haute Provence et 181 situés dans 22 communes voisines.

Ce service répond à un véritable besoin de la part des personnes âgées, seules et/ou handicapées qui souhaitent rester vivre à leur domicile en toute sécurité.



TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE TERRITOIRE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ

Le site www.communautehauteprovence.fr vous permet d'avoir toutes les informations de votre territoire en un clic : Economie, environnement, tourisme et culture, services, marchés publics... N'hésitez pas à le consulter !

Aménagement de nos villages

RESTAURATION DE L'ÉGLISE STE MADELEINE À LINCEL



La Communauté de Haute Provence entend créer un produit touristique établit à la fois sur les atouts patrimonial et culturel.

L'objectif est d'encourager les visiteurs à visiter nos villages, guidés par une signalétique adaptée et attirés par des curiosités préalablement restaurées et valorisées.

Ainsi, dans le cadre d'un vaste programme de réhabilitation du patrimoine des villages de la Communauté de Haute Provence, elle envisage, entre autre, de restaurer l'église Sainte Madeleine à LINCEL.

Coût du projet : 125 000 € avec 60% de financements obtenus de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

UNE AIRE D'ACCUEIL A REILLANNE



Une nouvelle offre de stationnement est mis à disposition dès à présent à l'entrée de Reillanne, ce qui permettra en période estivale et jour de marché, de désenclaver le centre de Reillanne.

RESTAURATION DE LA RUE SCARPÉE À DAUPHIN

Le village est construit sur un promontoire duquel on peut admirer tout à la fois le Lubéron et la montagne de Lure.

DAUPHIN fait partie des 12 Cités de Caractères reconnus dans le Département des Alpes de Haute Provence.

D'ores et déjà, des efforts importants de restauration ont été entrepris pour mettre en valeur le village et accroître son intérêt.

La Communauté, dans le cadre d'un programme de valorisation du patrimoine a restauré la Rue Scarpée.

Coût du projet : respectivement 85 000 € et 90 000 € 80% de financements ont été obtenus pour ces projets de l'Europe, l'Etat et le Conseil Régional.



AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC À DAUPHIN

La Communauté de Haute Provence entend mener deux opérations simultanées et complémentaires à DAUPHIN :

- La création d'un bistrot de pays multiservices
- L'aménagement d'une aire d'accueil à proximité, permettant le stationnement des voitures.

Cette aire d'accueil en plein cœur du village contribuera à la fois au développement touristique et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Coût du projet : 350 967 €-Financements sollicités : Etat, Conseil Régional, Conseil Général.

Environnement

Le projet Life "CCHP envir challenge"



LA NOUVELLE DECHETERIE DU PARC DE PITAUGIER



La Communauté de Haute Provence s'est doté d'une nouvelle déchèterie pour répondre aux attentes des administrés en matière de tri des déchets et ainsi maîtriser le coût de la taxe des ordures ménagères. L'ouverture prochaine permettra un tri sélectif et efficace, pour éviter au maximum d'enfouir les déchets, de revenir ce qui est recyclé et ainsi réduire les coûts de collecte des administrés.

La déchèterie intercommunale sera équipée de bennes identifiables, ou l'on pourra séparer bois, encombrants, métaux, mobilier, gravats, pneus, plastiques, déchets d'équipements électriques, cartons, peintures, solvants, acides, aérosols, déchets verts et huile alimentaire ... Le bâtiment d'accueil, expérimental en énergie, équivalent à une habitation, produira de l'électricité (393 m³ de cellules photovoltaïques), son eau chaude, et récupérera les eaux de pluie pour le lavage des camions de collecte.

Un accès contrôlé et régulé !

Un dispositif d'accès avec des badges a été mis en place afin de réservé l'accès aux habitants de la COMMUNAUTÉ DE HAUTE PROVENCE



Pour accéder à la déchèterie, inscrivez-vous !

Si vous souhaitez utiliser la déchetterie, inscrivez-vous dans votre mairie, munis de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, afin de recevoir un badge qui permettra son accès, en disposer est nécessaire pour bénéficier du service.

DECOUVERTE : assainissement individuel par phytoépuration

Dans le cadre des 11^{ème} "Rendez vous au jardin" du Prieuré de Salagon qui a accueillis plus 2 300 personnes, deux visites d'une installation en phytoépuration ont été réalisées le dimanche 1^{er} juin par l'entreprise AQUATIRIS, pour faire découvrir ce dispositif d'assainissement par filtres plantés de roseaux. Des aides financières (40% plafonné à 5 000 €) sont apportées par la Communauté de Haute Provence dans le cadre de son programme européen LIFE+ "CCHP envir challenges", pour mettre en conformité le traitement de vos eaux usées.



DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN !

Le compostage individuel, procédé naturel de décomposition de la matière organique, est une façon simple et économique de traiter soi-même ses déchets alimentaires et de jardin pour les transformer en un produit comparable au terreau : **le compost**. Il permet non seulement de diminuer le volume du contenu de nos poubelles (environ 30%), et donc le coût d'élimination de nos déchets, mais il procure au jardinier un compost de qualité, destiné à fournir des éléments nutritifs aux plantes. Depuis 2008, plus de 350 foyers ont bénéficié de ce dispositif.

Pour 15 €, vous pouvez bénéficier d'un composteur et d'un bio-seau, et de toutes les explications utiles à son fonctionnement. **Faites-en la demande à la CCHP au 04 92.75.04.13**

